



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 10 AVRIL 2019

N°2019-27

L'an deux mille dix neuf et le mercredi 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 5/04/2019

Date d’Affichage : 5/04/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-27 Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2019.

VU le budget de la Commune de l'exercice 2019 ;

VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame la Trésorière principale en date du 5 mars dernier, qui demande l'admission en non-valeur des sommes portées au budget de l'année 2019 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. 2324-4 ;

CONSIDÉRANT que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE** d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2019 la somme de 933,97 € au titre des exercices 2013, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour les services de location de la salle des fêtes pour un montant de 400 € et des factures de la cantine pour 533,97 €.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses du budget de l'exercice en cours de la commune.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 11 avril 2019

Le Maire,



Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190411-D2019_27-DE
Regu le 11/04/2019